

Le quatorze mars deux mille vingt-cinq, à dix heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne, dûment convoqués le 27 février 2025, se sont réunis au Centre de gestion de la Vienne, sous la présidence de M. Edouard RENAUD.

PRÉSENTS : M. RENAUD Edouard,
Mme GUITTET Pascale - M. MARCHADIER Rémy -
M. PEROCHON Gérard - Mme COLAS Josette - M. BEAUJANEAU Gilbert -
Mme JEAN Gisèle - M. GUILLON Alain - Mme DESJARDINS Nathalie -
M. BAILLY Eric - Mme BARRAUD Sandrine - M. SAVARD Bernard -
M. DAZAS Joël - Mme GOURDEAU Evelyne - M. MADEJ Jean-Luc -
M. FOURCAUD Jean-Louis

POUVOIRS : Mme FILLATRE Bénédicte a donné pouvoir à Mme GUITTET Pascale,
Mme SAVIN Annette a donné pouvoir à M. MARCHADIER Rémy,
Mme TEXEDRE Roselyne a donné pouvoir à Mme COLAS Josette,
M. ALLOUCH Stéphane a donné pouvoir à M. FOURCAUD Jean-Louis,
Mme MARQUES-NAULEAU a donné pouvoir à M. PEROCHON Gérard

EXCUSÉES : Mme GARDA-FLIP Nelly, Mme GODET Martine, Mme RABUSSIÉ Laurence, Mme GUERIN Fabienne, Mme WASZAK Reine-Marie, Mme BERTAUD Rose-Marie.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT : Mme JADAUD-PRESSAT Isabelle - Directrice Générale du Centre de gestion,
A LA REUNION M. REVUELTA Vincent – Directeur Général Adjoint du Centre de Gestion,
M. PELTIER Christophe - Conseiller aux Décideurs Locaux

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Rémy MARCHADIER

~~~~~

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

Outil de pilotage des investissements du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne (CDG 86), le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) formalise les choix d'investissement, décidés à partir de l'étude de la situation financière et des besoins du CDG 86.

Ce PPI permet d'anticiper les évolutions souhaitées et prévisibles du fonctionnement du CDG 86.

Enfin, le PPI est un outil de transparence. Il permet de concrétiser les engagements du conseil d'administration et de constater les orientations des dépenses les plus importantes.

Ainsi, le PPI dresse la liste de l'ensemble des projets programmés sur plusieurs années, et sera ajusté en tant que de besoin.

AR Prefecture

086-288600232-20250314-20250314_009CA-DE
Reçu le 24/03/2025

A chacun de ces projets est associé un montant prévisionnel, ainsi qu'une temporalité.

Lors du Conseil d'Administration du 8 mars 2024, il a été validé d'articuler le PPI autour de trois grands axes :

- **Travaux – Agencements – Aménagements**
- **Amélioration continue des conditions de travail**
- **Projets de développement numérique**

Aujourd'hui, compte tenu des besoins du CDG 86 il est proposé de revoir ce PPI et de le mettre à jour.

Ainsi, il est proposé de

- Supprimer la ligne prévoyant les travaux sur le toit terrasse prévus en 2024. En effet, après une analyse technique il s'avère que le toit « terrasse » ne nécessite pas de travaux d'une telle ampleur, mais a besoin d'un suivi régulier, ce qui est réalisé tous les ans.
- Le report du changement des pompes à chaleur initialement prévu en 2025 et 2026, sur l'année 2026.
- L'ajout de la ligne « Licences et Logiciels ».
- L'augmentation de la ligne développement CIRIL de 10K€ à 15K€

Ainsi, le PPI présenté ci-après est mis à jour pour la période 2024-2026 pour un montant total d'investissement de 608 000€ (initialement voté à 638 000€).

Le PPI ainsi présenté pourra être régulièrement mis à jour. Les crédits pourront ainsi être rééchelonnés, en fonction des imprévus liés aux projets d'investissements eux-mêmes, de nouveaux besoins ou d'autres aléas.

AR Prefecture

086-288600232-20250314-20250314_009CA-DE
Reçu le 24/03/2025

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

AXES DU PROGRAMME	ESTIMATION MONTANT PPI				PLAN PLURIANNUEL						
	TOTAL	DEPENSES	RECETTES	2024 DEP PREVUES	2024 DEP REALISEES	Ecart prévu / réalisé	2024 REC	2025 DEP	2025 REC	2026 DEP	2026 REC
TRAVAUX - AMENAGEMENTS - AGEINCEMENTS	295 000 €	295 000 €	#	25 000 €	20 573 €	- 4 427 €	#	10 000 €	- €	260 000 €	- €
INSONORISATION DES BUREAUX	15 000 €	15 000 €	- €	15 000 €	9 331,66 €	- 5 668,34 €	- €	- €	- €	- €	- €
REFECTION DES SYSTEMES DE CHAUFFAGE + PAC	250 000 €	250 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	250 000 €	- €
DIVERS	30 000 €	30 000 €	- €	10 000 €	11 241,67 €	1 241,67 €	- €	10 000 €	- €	10 000 €	- €
AMELIORATION CONTINUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL	123 000 €	123 000 €	#	41 000 €	38 845,07 €	- 2 154,93 €	#	41 000 €	- €	41 000 €	- €
MATERIEL INFORMATIQUE	30 000 €	30 000 €	- €	10 000 €	14 181,40 €	4 181,40 €	- €	10 000 €	- €	10 000 €	- €
MOBILIER	9 000 €	9 000 €	- €	3 000 €	2 805,47 €	- 194,53 €	- €	3 000 €	- €	3 000 €	- €
MATERIEL DIVERS	9 000 €	9 000 €	- €	3 000 €	- €	- 3 000,00 €	- €	3 000 €	- €	3 000 €	- €
VEHICULES	75 000 €	75 000 €	- €	25 000 €	21 858,20 €	- 3 141,80 €	- €	25 000 €	- €	25 000 €	- €
PROJETS DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	190 000 €	190 000 €	#	85 000 €	59 411,40 €	- 25 588,60 €	#	80 000 €	- €	35 000 €	- €
DEMATERIALISATION DU PROCESS DE L'INTERIM TERRITORIAL	50 000 €	50 000 €	- €	30 000 €	28 161,00 €	- 1 839,00 €	- €	10 000 €	- €	10 000 €	- €
DEMATERIALISATION DU PROCESS DE GESTION DU CONSEIL MEDICAL	25 000 €	25 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	20 000 €	- €	5 000 €	- €
MISE EN PLACE DU COFFRE FORT DE PAE	15 000 €	15 000 €	- €	10 000 €	- €	- 10 000,00 €	- €	5 000 €	- €	- €	- €
MISE EN PLACE DU COFFRE FORT DE MOTS DE PASSE	15 000 €	15 000 €	- €	10 000 €	- €	- 10 000,00 €	- €	5 000 €	- €	- €	- €
MISE EN PLACE DE LA SIGNATURE ELECTRONIQUE	20 000 €	20 000 €	- €	10 000 €	- €	- 10 000,00 €	- €	10 000 €	- €	- €	- €
LICENCES ET LOGCELS	- €	- €	- €	- €	25 466,40 €	25 466,40 €	- €	30 000 €	- €	- €	- €
DEVELOPPEMENT DES FONCTIONNALITES DE MEDTRA	20 000 €	20 000 €	- €	10 000 €	5 784,00 €	- 4 216,00 €	- €	10 000 €	- €	5 000 €	- €
DEVELOPPEMENT NUMERIQUE CRL	30 000 €	30 000 €	- €	10 000 €	- €	- 10 000,00 €	- €	15 000 €	- €	10 000 €	- €
DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DIVERS	15 000 €	15 000 €	- €	5 000 €	- €	- 5 000,00 €	- €	5 000 €	- €	5 000 €	- €
TOTAL	608 000 €	608 000 €	#	151 000 €	118 829,80 €	- 32 170,20 €	#	131 000 €	- €	336 000 €	- €

Sauf à ces dépenses prévisionnelles le remboursement annuel de l'emprunt (achat du bâtiment) : 75 000€

AR Prefecture

Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

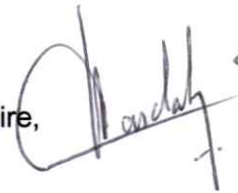
- valident la mise à jour du Plan Pluriannuel d'Investissement,
- autorisent l'engagement des projets et la signature de tout document à intervenir dans ce cadre,
- décident d'imputer les dépenses à la section d'investissement.

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac – CS 80541 86020 POITIERS Cedex - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Fait à Chasseneuil du Poitou, le 18 mars 2025

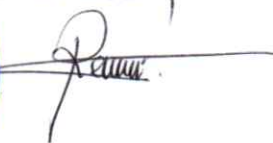
Le Président,

Le Secrétaire,



Edouard RENAUD

Rémy MARCHADIER



AR Prefecture

086-288600232-20250314-20250314_009CA-DE
Reçu le 24/03/2025